

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

PROTÉGER L'EAU POTABLE - (N° 2427)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 9

AMENDEMENT

présenté par

M. Tryzna, M. Thiériot, Mme de Maistre, Mme Minard, Mme Corneloup, M. Duparay,
M. Brigand, M. Ray, M. Lepers et M. Ceccoli

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette modification rédactionnelle, en apparence mineure, s'inscrit en réalité dans une refonte globale du dispositif juridique visant à élargir le champ des actions imposées aux collectivités.

Elle contribue à l'insécurité juridique et à l'alourdissement des obligations sans débat de fond sur leur portée réelle.

Il est donc proposé de supprimer cet alinéa.